

**COMMUNE DE PLERGUER**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 29 mars 2016**  
**Séance n° 2016 – 03**

Nbre de conseillers en exercice : 19      Présents : 17    Votants : 18

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

**Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN**

**Mesdames Karine NORRIS-OLLIVIER, Chantale CORBEAU, Janine PENGUEN, Chantal ADAM, Odile NOEL, Sylvie TROUDE, Angélique RESTOUX**

**Messieurs Raymond DUPUY, Jean-Pierre BOUAISSIER, Jean-Louis BIENFAIT, Michel ROGER, Serge AUFFRET, Henri RUELLAN, Daniel BRINDEJONC, Stéphane LE POTIER, Dieter FRIELING**

**Absente excusée : Monique LE GALL donne procuration à Odile NOEL**

**Absent : Stéphane LOYANT**

Secrétaire de séance : Madame Janine PENGUEN a été nommée secrétaire

Date de convocation : 23 mars 2016

**Ordre du Jour :**

- Election d'un nouvel adjoint au maire
- Commission d'Appel d'Offres – modification
- Sivu Trésorerie Châteauneuf d'Ille et Vilaine – Désignation d'un délégué suppléant
- GIT – Désignation d'un représentant
- Compte rendu de la séance n° 2016-02 du 29/02/2016
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
- Budget 2016 : Vote des Subventions aux Associations
  - Ecoles : Fournitures scolaires, voyages, transports - Attributions
  - Participation au CCAS et divers organismes
- Scolarisation d'enfant en classe CLIS – Participation financière – Ecole Notre Dame de Dol de Bretagne
- Animation – Centre de Loisirs et Espace Jeunes – Tarifications complémentaires
- Adhésion à l'agence nationale pour les chèques vacances et au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU)
- Sivu Animation Sociale Le Mesnil – Dissolution – Mode de liquidation
- Effacement de créances – Décisions
- Cantine et Garderie – Suppression des régies recettes au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Ouverture de la séance à 20h

En préambule de ce conseil municipal, Monsieur Le Maire informe de la démission de Madame Gaëlle DERRIEN de ses fonctions d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale ; celle-ci a pris effet à compter du 24 mars 2016, date de l'acceptation de Monsieur Le Préfet d'Ille et Vilaine.

L'article L 270 du code électoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant... ». En application de cette disposition, Madame Angélique RESTOUX devient automatiquement conseillère municipale et a donc été convoquée légitimement à la présente séance du conseil municipal.

Monsieur Le Maire lui souhaite la bienvenue, au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Le Maire voudrait aussi adresser, publiquement, ses remerciements à Gaëlle DERRIEN qui a servi notre commune avec beaucoup d'énergie, avec beaucoup de conviction et beaucoup d'enthousiasme. Pour tout son investissement, Monsieur Le Maire souhaite lui rendre hommage.

Les 4 premières délibérations de la présente séance ont donc trait aux dispositions envisagées pour tenir compte de cette démission.

#### ***Délibération n° 2016-03-001***

<b>Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire</b>
--

Suite à la démission de Madame Gaëlle DERRIEN de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la candidature de Madame Janine PENGUEN pour le poste d'adjoint et demande s'il y a d'autre candidat.

Monsieur Henri RUELLAN demande une suspension de séance suite à l'annonce de la démission d'un adjoint afin de pouvoir en délibérer avec toutes les personnes souhaitant le rejoindre. Monsieur Serge AUFFRET a pris part à cet échange.

Monsieur Le Maire accepte la suspension de séance à 20h10 et reprend la séance à 20h20.

Monsieur Le Maire redonne la parole à Monsieur RUELLAN afin de pouvoir s'expliquer sur sa demande.

Celui-ci demande quel sera la place du nouvel adjoint.

Monsieur Le Maire informe que sauf décision spécifique, les textes prévoient que le rang des adjoints est automatiquement décalé. Le poste d'adjoint à pourvoir sera donc classé au 5<sup>ème</sup> rang. Le périmètre de sa délégation sera le même que celui de l'adjoint démissionnaire.

Monsieur Serge AUFFRET propose sa candidature comme adjoint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à bulletin secret : votants : 18

Madame Janine PENGUEN : 13 voix      Monsieur Serge AUFFRET : 4 voix      blanc : 1 voix

- Acte la nomination de Madame Janine PENGUEN, comme 5<sup>ème</sup> adjointe avec le même périmètre de délégation que l'adjoint précédent « Finances, budgets, économies, administration générale, transport et tourisme »
- Dit que l'ordre des adjoints sera le suivant :  
1<sup>er</sup> adjoint : Raymond Dupuy – 2<sup>ème</sup> adjoint : Chantale Corbeau –  
3<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Pierre Bouaissier – 4<sup>ème</sup> adjoint : Karine Norris-Ollivier  
et 5<sup>ème</sup> adjoint : Janine Penguen
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

***Délibération n° 2016-03-002***

**Objet : Commission d'Appel d'Offres - Modification**

Au vu de la démission d'un des titulaires et conformément au texte en vigueur, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est automatiquement remplacé par le 1<sup>er</sup> suppléant et que ce dernier est remplacé par la personne qui s'était présentée sur la liste des suppléants.

La nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante :  
Titulaires : Mesdames Karine NORRIS-OLLIVIER, Janine PENGUEN et Monsieur Henri RUELLAN

Suppléants : Messieurs Raymond DUPUY, Jean-Louis BIENFAIT et Serge AUFFRET

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Prend acte de cette modification concernant la composition de la commission d'appel d'offres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

***Délibération n° 2016-03-003***

**Objet : Sivu Trésorerie Châteauneuf d'Ille et Vilaine – Désignation d'un délégué suppléant**

Monsieur Le Maire informe que le délégué suppléant, qui était Madame Derrien sera remplacé par Madame Janine PENGUEN.

Les représentants seront les suivants : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, délégué titulaire  
Madame PENGUEN Janine, déléguée suppléant

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée,**

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Accepte la modification concernant la désignation de délégués au Sivu Trésorerie de Châteauneuf d'Ille et Vilaine
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

***Délibération n° 2016-03-004***

**Objet : GIT – Désignation d'un représentant**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'adhésion au GIT, il faut remplacer le représentant qui était désigné.

Il est proposé de désigner : Monsieur Raymond DUPUY

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :**

Votants : 18 - contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Désigne comme représentant Monsieur Raymond DUPUY au GIT
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir

## **Approbation compte rendu n°2016-02 du 29 février 2016**

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu  
Monsieur Daniel BRINDEJONC, fait remarquer que Monsieur Serge Auffret était absent et lui avait donné une procuration, dans le compte rendu il a été noté absent, il faudrait faire la rectification ainsi que le nombre de votants.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- valide le compte rendu n° 2016-03 du 29 février 2016 en tenant compte de la modification

## **Délibération n° 2016-03-005**

<b>Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016</b>
--

Le rapport qui est soumis au Conseil Municipal concerne l'évolution du taux des taxes locales dont la Commune à la maîtrise :

- La taxe d'habitation
- La taxe foncier bâti
- La taxe foncier non bâti

Il est proposé d'augmenter le taux de ces taxes de 1 %.

Cette augmentation, même si elle est très limitée, puisque le produit fiscal supplémentaire attendu est faible (5 706 €), s'inscrit à la fois dans le contexte financier des collectivités qui voient les contributions de l'état fortement diminuer et dans le contexte fiscal spécifique de la commune de Plerguer.

C'est ainsi que non seulement le taux (TH et TFB notamment) sont relativement peu élevés au regard des communes du département et de Saint-Malo Agglomération, mais les valeurs locales et les bases nettes sont parmi les plus faibles de l'Agglomération. Ces éléments expliquent le relatif faible niveau des recettes fiscales dans le budget communal (notamment par rapport à d'autres communes voisines ou comparables).

C'est la raison pour laquelle, il est proposé, dans une démarche responsable mais aussi modérée, une évolution de 1 % des taxes directes locales.

Monsieur Ruellan demande de réaliser des économies en fonctionnement plutôt que d'augmenter le taux des taxes d'imposition, car déjà augmenté l'an passé.

Monsieur Le Maire indique que la municipalité y travaille et que la réalisation d'économies sur le fonctionnement est un objectif constant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 2 – abstention : 2 – pour : 14

- Décide d'augmenter les taux suivants :

	Taux 2016	bases d'imposition	produits attendus
Taxe d'habitation :	15.10 %	1 866 000	281 766
Taxe foncier bâti :	18.93 %	1 434 000	271 456
Taxe foncier Non bâti :	47.21 %	111 600	52 686

- Dit que le produit fiscal attendu pour l'année 2016 sera de 605 908 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

**Objet : Budget 2016 - Vote des Subventions aux Associations**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances a étudié les demandes ainsi que les bilans et état des comptes présentés par les associations.

Compte tenu du contexte financier, il est proposé de revoir à la baisse les subventions, sur la base d'une diminution de principe de 10 % (sauf éléments spécifiques). Il est précisé que dès 2015, les associations avaient été sensibilisées par courrier de la commune à la probabilité d'une baisse en 2016.

Madame Chantal Adam demande si l'on connaît le montant de la subvention que verse la commune de Roz-Landrieux à l'association de football et le nombre de joueurs adultes.

Monsieur Le Maire indique qu'il n'a pas les éléments de réponse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 04 – contre : 0 pour : 14

- Adopte les propositions ci-dessous pour l'année 2016

NOM de l'ASSOCIATION	2013	2014	2015	Proposition et vote 2016
Acca – Sté de Chasse	500 €	500	500	450
ADMR de Plerguer	1 300 €	1300	2 300	1 170
Amicale Laïque	600 €	600	600	540
Anciens Combattants – UNC	950 €	950	950	850
APEL	600 €	600	600	540
Ass Aéro Modèles Club - AMCCE	260 €	400	(1) 260	235
Association I-LAND (4x4)	260 €	260	(1) 260	(2) 200
Association Musicale des Marais	2 000 €	2 000	2 000	1 800
Association des Sapeurs-Pompiers	3 000 €	300	(1) 260	(2) 200
Association Tennis Plerguer (ATP)	350 €	350	350	315
Club des Badoliers	1 300 €	1 300	1 300	1 170
Comité des Fêtes	2 500 €	2 500	2 500	2 250
Comité de Jumelage	2 700 €	2 700	2 700	(2430+270) = 2 700
Dintjan	0	0	0	0
FC Plerguer / Roz-Landrieux	2 700 €	2 700	2 700	(2430+270) = 2 700
Essm Tennis de Table	500 €	500	500	0
Gymnastique féminine	650 €	650	650	585
Les Chants du Mesnil	260 €	260	260	235
Club de Pétanque	260 €	260	260	235
Sté Etrier	1 530 €	1 530	1 530	1 380
Sté de Pêche Plerguétine	260 €	260	(1) 260	235
Association Créations Manuelles	260 €	260	260	120
Ass Cyclo de l'Aventure	260 €	260	260	235
Plerguer Fitness	200 €	260	(1) 260	(2) 200
Club Moto « Mieux Motard que Jamais »		200	260	235
Mille - Pattes			60	150
La Banque Alimentaire de dol	700 €	700	600	500
La Prévention Routière	60 €	60	0	0
VMEH	80 €	100	100	100
Association Foyer logement Châteauneuf	80 €	80	80	0
Les Restaurants du cœur	500 €	500	600	500
Solidarité Paysans de Bretagne	150 €	150	150	100
<b>Total compte 6574</b>	<b>24 890</b>	<b>22 610</b>	<b>22 070</b>	<b>19 930</b>

- (1) Subvention non versée en 2015, le bilan n'ayant pas été fourni  
 (2) Bilan non fourni à ce jour
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016
  - Dit que le versement de la subvention attribuée aux associations devra se faire sur présentation des documents demandés
  - Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

**Délibération n° 2016-03-007**

**Objet : Budget 2016 – Ecoles : fournitures scolaires, voyages, transports - Attributions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les propositions suivantes, afin d'élaborer le budget primitif 2016.

**Ecole publique : Fournitures scolaires :**

<b>2016</b>
collectives : 10 € par enfant x 217 = 2 170 €
Individuelles : 42 € par enfant x 217 = 9 114 €
<b>Total = 52 € x 217 enfants = 11 284 €</b>

**Voyages, transports, activités :**

6288 : Entrées sorties : (1373 €)	1 500 €
6247 : Transports scolaires : (2511 €)	2 300 €
62881 : Piscine entrées : (4644 €)	3 000 €
62471 : Transport piscine : (690 €)	700 €
<b>Total : (9218 – 1500(2014)=7 718 €</b>	<b>7 500 €</b>

Voyages scolaires : 2 000 € (classe découverte)

**Affranchissement : 2016** : Ecole Publique = 350 €

**Ecole Privée :**

<b>2016</b>
<b>Subvention de fonctionnement = 68 723.74 €</b>
Maternelles : <b>42</b> enfants x1 247.20 (1249.69 – 1249.69x0.2 %) = 52 382.40 €
Primaires : <b>62</b> enfants x 263.57 (264.10 – 264.10x0.2 %) = 16 341.34 €
<b>Subvention à caractère social : 5 657.60 €</b>
Fournitures scolaires individuelles : <b>104</b> enfants x 42 € = 4 368 €
Entrées activités : <b>104</b> enfants x 7.85 € = 816.40 €
Sortie scolaire : <b>104</b> enfants x 4.55 € = 473.20 €

Monsieur Henri Ruellan demande si la directrice a été informée de la baisse

**Le Conseil Municipal, après délibération,** par un vote à main levée :

Votants : 18 – Abstention : 01 – contre : 0 – Pour : 17

- Accepte les propositions ci-dessous

<b>Ecole publique</b> : Fournitures scolaires :	11 284 €
Entrées sorties :	1 500 €
Transports scolaires :	2 300 €
Piscine entrées :	3 000 €
Transports piscine :	700 €
Voyages scolaires :	2 000 €
Affranchissement :	350 €

**Ecole privée** : compte 6558 « Dépenses Obligatoires » total 74 381.34 €

(Subvention de fonctionnement : 68 723.74 € Subvention à caractère social : 5 657.60 €)

- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

**Délibération n° 2016-03-008**

**Objet : Budget 2016 - Participation aux divers organismes et CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision du budget 2016 il est nécessaire de valider les propositions suivantes :

**Compte 657362 - CCAS : subvention 11 000 €**

<b>6281 Cotisations Diverses</b>	<b>2016</b>	<b>6554 Contrib organismes divers</b>	<b>2016</b>
<b>Ass des Maires I et V</b>	<b>957.06 €</b>	<b>Sivu centre de secours</b>	<b>1 268.50 €</b>
<b>Ass Maires Ruraux</b>	<b>96.00 €</b>	<b>SBC Dol</b>	<b>2 604.75 €</b>
<b>FDGDON 35</b>	<b>125.00 €</b>	<b>GIT</b>	<b>3 856.24 €</b>
<b>Mission locale</b>	<b>1 471.00 €</b>		
<b>CODEM</b>	<b>50.00 €</b>		
<b>Fer à Cheval</b>	<b>30.00 €</b>	<b>Comice agricole (pas cette année)</b>	
<b>Total</b>	<b>2 729.06 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 729.49 €</b>

Compte 6281 : Cotisations Diverses arrondie à 2 800 €

Compte 6554 : Contributions Organismes Divers arrondie à 7 730 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Valide les propositions ci-dessus
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

**Délibération n° 2016-03-009**

**Objet : Scolarisation d'enfants en classe ULIS – Participation financière  
Ecole Notre Dame de Dol de Bretagne**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée une demande de participation financière pour 01 enfant d'administré scolarisé à l'Ecole Notre Dame de Dol de Bretagne pour l'année 2015/2016.

Vu l'article 442.5-1 du code de l'éducation qui précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune sous certaine condition comme ici pour raisons médicales. Cette prise en charge présente un caractère obligatoire.

L'établissement de Dol remplit une mission de service public ce qui nécessite une contribution de la commune de Plerguer.

La participation est calculée suivant le coût moyen départemental de référence, soit 369 € par élève de classes élémentaires (référence année scolaire 2014/2015).

Le montant de la contribution sera de 369 € x 1 élève : 369 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Décide de participer au financement des dépenses de fonctionnement suite à la scolarisation d'un élève hors de la commune de résidence
- Dit que la contribution de la commune de Plerguer sera de 369 € et sera versée à l'Ecole Notre Dame de Dol de Bretagne
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2016 en fonctionnement
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les divers documents.

**Délibération n° 2016-03-010**

**Objet : Animation – Centre de Loisirs et Espaces Jeunes –  
Tarifications complémentaires**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs des sorties des activités du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes. Ces tarifs tiennent compte de la prise en charge partielle par la commune. Pour le Centre de Loisirs, cette participation devra être ajoutée au prix de la journée ou de la ½ journée. Le règlement se fera sur facturation émise par la mairie.

CENTRE DE LOISIRS	ESPACE JEUNES
Piscine = 4 €	Piscine = 6 €
Forêt de Tressé = 2 €	Forêt de Tressé = 3 €
	Soirée pizza : 5 €
	Tir à l'Arc : 5 €

Pendant les vacances de Pâques il est proposé une sortie à Disneyland le 13 avril 2016

La participation demandée sera de :

0 boîte vendue : 72€	10 boîtes vendues : 42€
5 boîtes vendues : 57€	12 boîtes vendues : 36 €
7 boîtes vendues : 51 €	13 boîtes vendues : 33 €
8 boîtes vendues : 48€	15 boîtes vendues : 27 €
9 boîtes vendues : 45€	

Le Conseil Municipal pourra être sollicité ultérieurement en fonction d'activités nouvelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Valide des tarifs ci-dessus pour le Centre de Loisirs et l'Espace Jeunes
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

**Délibération n° 2016-03-011**

**Objet : Adhésion à l'Agence Nationale pour les chèques – vacances  
et au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CESU)**

Considérant que depuis quelques mois, le centre de loisirs et l'espace jeunes sont saisis par des parents de demandes d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU) ou des chèques – vacances.

Considérant que ces moyens de paiement permettant de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif (garderie scolaire, centre de loisirs, crèches..).

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU préfinancés ou chèques-vacances.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à ces 2 organismes, dans le cadre de la politique sociale de la municipalité, ces modes de paiements pouvant faciliter l'accès aux activités au plus grand nombre.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Autorise la commune de Plerguer à s'affilier auprès du CRCESU et de l'Agence Nationale pour les chèques vacances
- De prendre en charge les éventuels coûts occasionnés pour le traitement des paiements par les organismes selon les conditions d'affiliation
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents devant intervenir.

***Délibération n° 2016-03-012***

**Objet : Sivu Animation Sociale Le Mesnil – Dissolution – Mode de liquidation**

Suite à la dissolution du Sivu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par délibération n°2015-08-001 en date du 30 novembre, l'actif et le passif constatés au moment de la liquidation ainsi que le résultat de clôture seront intégralement transférés à la Commune de Plerguer.

Il est précisé que le compte administratif 2015 du Sivu Animation Sociale Le Mesnil sera voté par la Commune de Plerguer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Acte que le compte administratif 2015 soit voté par la Commune de Plerguer
- Dit que l'actif et le passif ainsi que le résultat de clôture 2015 seront repris dans le budget communal de plerguer
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

***Délibération n° 2016-03-013***

**Objet : Effacement de créances - Décision**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport suivant :

Monsieur Le Trésorier a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal concernant une procédure de créance éteinte.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce d'une créance communale pour laquelle le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures des recouvrements qui s'offraient à lui et suite à une décision juridique.

Nature de la créance :

Rappels cantine de 2013 à 2015, titres n° 2013-T-813, 2014-T-197, 2014-T-516, 2014-T-769, 2015-T-24 et 2015-T-320, montant total restant dû : 224.70 € au nom de Collin Jean-Marc

Rappel titre n°2002-T-162 pour un montant restant dû : 48.57 € au nom de Tuault Isabelle

Il est demandé à l'assemblée de constater l'irrecouvrabilité de la dette et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Cela se traduira par un mandat au « 6542 créances éteintes »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Décide d'admettre les créances concernant désignées ci-dessus pour un montant total de 273.27 €
- Dit que l'opération comptable sera constatée au compte « 6542 créances éteintes »
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

#### ***Délibération n° 2016-03-014***

<b>Objet : Cantine et Garderie – Suppression des régies recettes au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>
---

Monsieur Le Maire rappelle que par délibérations du Conseil Municipal du 16/08/1975 une régie de recettes pour la cantine et du 25/10/1993 pour d'une régie Garderie ont été créées, fonctionnant avec des tickets.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il a été décidé de mettre en place une facturation mensuelle à terme échu. Par conséquent, il y a lieu de supprimer ces 2 régies.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Décide la suppression des régies d'encaissement cantine et garderie
- Dit que cette suppression interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir ajouter une délibération suite aux tempêtes.

#### ***Délibération n° 2016-03-015***

<b><u>Objet : ONF : vente d'arbres – Parcelle 7 A – Accord de principe</u></b>
--

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF a effectué une tournée de reconnaissance des dégâts suite aux différentes tempêtes sur les différentes parcelles du régime forestier.

Après constat, les arbres situés sur la parcelle 7 A pourraient être vendus. Afin de pouvoir réaliser cette vente, il est nécessaire de mandater l'ONF pour une prise en charge de ces arbres afin de les commercialiser au plus offrant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 18 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 18

- Donne son accord de principe pour vendre des arbres provenant de la parcelle 7 A
- Demande que l'ONF réalise la vente
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir

Monsieur Le Maire lève la séance à 21 h 40

Signatures :

<b>Membres présents</b>	<b>Signatures</b>
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
CORBEAU Chantale	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
PENGUEN Janine	
BIENFAIT Jean-Louis	
FRIELING Dieter	
LE POTIER Stéphane	
NOËL Odile	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	
RUELLAN Henri	
AUFFRET Serge	